



## Contre visite médicale

-----  
Par Gaia

Bonjour

Suite à un arrêt de travail de quinze jours pour dépression je viens de recevoir par sms une demande de mon employeur qui envoie la société Securex pour une contre visite médicale le 19/05 sans préciser où  
Ci dessous le message

Confirmation de rendez-vous Bonjour, à la demande de votre employeur, nous vous remercions de vouloir vous tenir à la disposition du médecin qui se présentera le 19/05/2023 entre 10:00 et 14:00 dans le cadre d'une contre-visite médicale. En cas d'indisponibilité, nous vous invitons à contacter votre employeur. Cordialement. Société Securex.

Est ce légal ? Mon médecin généraliste ne connaît pas et trouve bizarre cette convocation par message  
Merci d'avance pour votre réponse  
Cordialement

-----  
Par CToad

Bonjour,

Si votre employeur vous verse des indemnités complémentaires aux IJSS (maintien de salaire par exemple) il peut, oui, et n'a pas l'obligation de vous prévenir.

Ces visites ont normalement lieu à votre domicile.

tout est là : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33908>

-----  
Par Gaia

Merci pour votre réponse

Mon généraliste et moi même sommes surtout surpris qu'au bout d'une semaine d'arrêt ils me fassent un contrôle  
En tout cas merci

-----  
Par Gaia

Merci pour votre réponse

Mon généraliste et moi même sommes surtout surpris qu'au bout d'une semaine d'arrêt ils me fassent un contrôle  
En tout cas merci